

Code de conduite RCN – Clients

Pour nous, il est très important qu'il y ait une bonne ambiance dans nos parcs de vacances. C'est pourquoi nous avons instauré des règles et un code de conduite qui définissent quel comportement est indésirable et peut entraîner l'expulsion de notre parc de vacances pour une période de trois ans.

Politique de tolérance zéro

Dans les cas ci-dessous, nous appliquons la politique dite de tolérance zéro :

- **Violence et/ou harcèlement**
Nous entendons par violence, un comportement qui cause un préjudice d'ordre physique ou émotionnel à autrui, tel que bagarre, menace de violence, remarques discriminatoires, insultes verbales ou gestuelles à l'encontre de quelqu'un, harcèlement sexuel, etc.
- **Drogues**
Tout commerce, usage ou possession de drogues est strictement interdit.
- **Armes**
La possession d'armes à feu, de couteaux, d'armes de frappe ou d'armes blanches ou autres objets pouvant être utilisés comme armes n'est pas tolérée dans notre parc de vacances. Si vous possédez une telle arme, nous serons dans l'obligation de le signaler à la police.

Avertissement

Dans les situations décrites ci-dessous, nous émettrons d'abord un avertissement, mais en cas de récidive vous serez expulsé du parc :

- En cas de non-observation des **instructions des employés RCN**
- Si vous traitez les employés **de manière inappropriée** et/ou ne les abordez **pas avec respect**.
- En cas de **consommation excessive d'alcool**.
- En cas de **nuisances sonores, nuisances olfactives causées par les odeurs et la fumée**, etc.
- En cas de **violation grave** de la vitesse prescrite et/ou tout autre comportement de conduite dangereux.

Politique concernant les animaux de compagnie

Si vous venez avec plus d'animaux que ce qui est autorisé, nous vous dirigerons vers un centre de pension animalier. Nous faisons respecter strictement notre règlement sur les animaux de compagnie (et leur nombre), car les exceptions peuvent facilement causer des frictions et des désagréments pour les autres vacanciers. Si vous ne respectez pas cette règle, nous serons dans l'obligation de vous renvoyer du parc. Les aboiements persistants de chiens peuvent être très gênants et sont donc considérés comme nuisances sonores.

Responsabilité

En tant que **parent ou tuteur, vous êtes responsable de vos enfants mineurs** et donc de leur comportement dans notre parc de vacances. Nous devons également vous tenir pour responsable du comportement de vos visiteurs. Cela implique que si vos enfants ou visiteurs ne se conforment pas à ce code de conduite, nous pourrions vous renvoyer (avec eux) du parc de vacances.

Remboursement

En cas d'expulsion du parc de vacances, vous ne serez pas remboursé pour les sommes déjà versées.

Les sanctions sont valables pour tous les parcs de vacances ou camping RCN.